

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ



En s'inscrivant à l'événement « RUN YOUR TOWN », vous vous engagez à renoncer à toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'association, de ses membres et ses bénévoles.

Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure(s), vol(s), dégât(s) sur les biens personnels ou autres se produisant lors de votre participation à une des manifestations qui aura lieu le DIMANCHE 08 SEPTEMBRE 2018 à VITROLLES où DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2019 à SALON DE PROVENCE selon votre inscription.

Vous reconnaissez également avoir pris toutes les mesures nécessaires afin de garantir au maximum votre intégrité physique, dans la mesure où le parcours proposé sera adapté de manière ergonomique selon les critères d'inscription et certifié sécurisé par les unités compétentes.

En s'inscrivant à l'événement « RUN YOUR TOWN », vous donnez votre accord à l'organisation d'utiliser et d'exploiter les photos, en totalité, pris pendant le jour de la manifestation, à des fins commerciales et promotionnelles.

En confirmant votre inscription, vous acceptez ces conditions de décharge de responsabilité.

Ce document pourra être utilisé dans le cadre de la loi dans le cas où l'association organisatrice RUN YOUR TOWN ou vous, décidez de porter réclamation.

Document rédigé le 01 JANVIER 2010 à SALON DE PROVENCE.

Association RUN YOUR TOWN, Organisatrice de « RUN YOUR TOWN »